

SYMTOMA
AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

N° 2016/03/05

20160305

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 10 mars 2016, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, FOUANT Maryse, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, JEAN Lionel, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, ISSERT Michel, BURTET Jean Luc, CORBIN Joel, POUJOL Bernard, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MARTIN Claude, LAYRE Jacques, CERRET Michel, LAURITA David, ROUDIL Joel, VALGALIER Régis

Membres absents excusés : Madame DECISIER Geneviève **et Messieurs :** GIRARD André, ALEGRE André, FAIDHERBE Lucas, FRATISSIER Michel, LEPROVOST Richard, CRUVEILLER Fabien.

Membres absents : Messieurs GUERIN Bernard, CAUSSE Jean Louis.

Membre remplacé : Madame FOUANT Maryse remplace Monsieur GUERIN Bernard

Procurations : Monsieur FRATISSIER Michel donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre

Monsieur CRUVEILLER Fabien donne procuration à Monsieur LAYRE Jacques

Membres ayant participé au vote : 25

Date de convocation : 25 février 2016

Date d'affichage : 25 février 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 10 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Participations 2016

Le Président, expose à l'assemblée délibérante la nécessité de fixer le montant de la participation des adhérents suite au vote du Budget Primitif.

Conformément au mode de calcul de l'année précédente, le président propose une participation 2016 scindée en une part fixe de 12,7504 € par habitant (selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2016) correspondant globalement aux frais de structure du syndicat mixte, et une part variable dite « incitative » correspondant aux coûts des prestations assurées par le syndicat mixte et directement proportionnelle aux quantités de déchets résiduels et recyclables produits par chaque E.P.C.I. adhérent durant l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité des présents le montant des participations 2016 tel que détaillé dans l'annexe jointe.

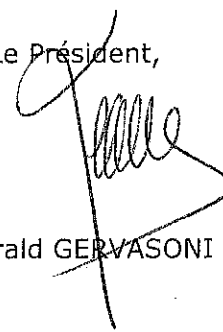
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 mars 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **24 MAR. 2016** et de la publication le **24 MAR. 2016**

Le Président,



Gérald GERVASONI

